Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° -719-2025

Règlement numéro 719-2025 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 614-2018 de construction.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 1er octobre 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du Règlement numéro 719-2025 modifiant le règlement numéro 614-2018 de construction concernant les fondations des maisons mobiles / modulaires.

QUE le règlement numéro 719-2025 sera officiellement en vigueur ce 2 décembre 2025;

QUE le 1er décembre 2025 la MRC de Rouville a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement par la résolution 25-11-231 de leur séance du 26 novembre 2025.

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 980, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce deuxième jour du mois de décembre 2025.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier